

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2013/16

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18 (dont pouvoir : 2)

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt mars deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/03/13

M. Jean Pierre LELARGE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

Représentées : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Madame F. CAPPELLE.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2012/47 du Bureau en date du 24 septembre 2012 fixant les tarifs 2013 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 6 février 2013 ;

Considérant l'avis remis par la Commission Tourisme et Communication en date du 18 mars 2013 ;

Après en avoir délibéré, le bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2013 sur la base de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

